



Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD, qui influe directement sur le pouvoir d'achat des enseignants, s'ouvre quelques semaines après que les organisations syndicales se soient positionnées sur le PPCR. L'Unsa a décidé de signer ce protocole. Celui-ci réaffirme et consolide le statut de la fonction publique. Et ce n'est pas du luxe. Refuser de telles mesures ne pouvait que conforter les critiques actuelles contre le statut des fonctionnaires.

Ce protocole comporte également des avancées concrètes en faveur du pouvoir d'achat et de la carrière des enseignants. Selon le chiffrage de la Cour des comptes, ce sont 5 milliards d'euros qui seront consacrés à l'amélioration du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires. Quelques jours après la publication du rapport 2015 de l'OCDE *Regards sur l'Education*, ces avancées sont plus qu'attendues.

En effet, encore une fois, la situation des enseignants français est pointée du doigt. L'OCDE affirme : « En France, les enseignants du primaire et du secondaire ont des salaires statutaires nettement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE ».

Encore une fois, on constate que le pouvoir d'achat des enseignants français a baissé ces dernières années. Depuis le 1^{er} juillet 2010, le gel du point d'indice a engendré une perte de pouvoir d'achat considérable pour tous les personnels. Des millions d'agents de la Fonction Publique sont concernés et cette situation n'est plus acceptable. Le gel du point d'indice n'a que trop duré et il nous tarde que le rendez-vous salarial programmé en février 2016 s'ouvre.

Selon *Regards sur l'Education*, la seule manière à l'heure actuelle pour les enseignants d'espérer voir leur salaire augmenter est de miser sur les heures supplémentaires ou sur les indemnités. Si cela permet aux enseignants du 2nd degré de se rapprocher des moyennes OCDE, il n'en est rien pour les enseignants du 1^{er} degré.

Prenons par exemple le cas de l'ISAE et de l'ISOE. Cette dernière attribuée aux enseignants du secondaire est trois fois plus élevée que celle attribuée aux enseignants du primaire. Il est plus que temps que cette injustice soit réparée. Fort de sa pétition qui a récolté plus de 53.000 signatures et qui a été remise à l'Élysée ce mercredi, le SE-Unsa exige que le montant de l'ISAE soit aligné sur celui de l'ISOE. Par ailleurs, depuis la création de cette indemnité, le SE-Unsa se bat pour qu'elle s'applique à tous. Trop nombreux sont ceux qui en sont encore exclus (CNED, Ulis, Segpa, établissements spécialisés...). Dès novembre 2013, nous avons obtenu des groupes de travail concernant ces catégories, les résultats se font encore attendre...

Enfin, ce rapport indique très clairement que les enseignants français du premier degré travaillent nettement plus que les professeurs des écoles des autres pays. Serait-ce la politique du « Travailler plus pour gagner moins... ? ».

Dans ce contexte, une attention toute particulière doit être portée sur la situation des collègues qui sont amenés à prendre leur voiture personnelle pour assurer leurs missions (enseignants des RASED, conseillers pédagogiques, enseignants référents par exemple). Il est indispensable que tout personnel ayant à se déplacer dans le cadre de ses missions soit indemnisé à la hauteur des dépenses engagées et qu'un état de remboursement détaillé lui soit fourni, et ce dans des délais raisonnables.

Notre attention doit également être portée sur les collègues qui sont amenés à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils sont encore plus touchés par cette perte du pouvoir d'achat et se retrouvent parfois en situation de précarité.

Certes, la situation a évolué cette année. Oui, moins de collègues ont été éloignés. Oui, la situation familiale des collègues a été mieux prise en compte lors de la phase d'ajustement. Il n'en reste pas moins que le fait de bloquer les postes les seuls lundis et mardis complique le placement des enseignants lors de cette phase du mouvement, multiplie le fractionnement des postes et engendre des déplacements supplémentaires. Nous espérons fortement que le bon sens l'emportera et que les propositions faites par le SE-Unsa seront retenues.

L'avancement des enseignants du 1^{er} degré se fait en prenant en compte deux critères : la note et l'ancienneté générale de service. A l'heure où une certaine polémique refait surface, le SE-Unsa dénonce toute promotion qui pourrait être basée essentiellement sur le « mérite » et rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté. D'ailleurs, comment pourrait-on mesurer la performance dans l'Education ? Aux résultats obtenus par les élèves ? Cela risquerait malheureusement de diminuer encore plus l'attractivité des écoles et établissements relevant de l'Education Prioritaire...

Cette année, ce sont 605 collègues qui se sont vu attribuer un correctif de note. Ce nombre est de nouveau en baisse puisqu'il était de 645 l'année dernière et de 726 l'année précédente. Notre organisation apprécie l'effort fait par l'administration d'inspecter les collègues dans des délais raisonnables. Toutefois si le correctif de note réintroduit une certaine équité, il n'en est pas juste pour autant : la campagne d'avancement traite des promotions, chaque enseignant doit pouvoir, dans les mêmes conditions, voir ses compétences reconnues. Nous rappelons donc ici notre attachement à ce que le délai de 4 ans entre deux inspections soit respecté. De même, il est nécessaire que les rapports d'inspection soient transmis dans des délais permettant la prise en compte de la note.

En ce qui concerne les promotions dans le grade de la hors-classe, 252 collègues cette année ont été promus, contre 208 l'année dernière. Nul doute que ce nombre continuera d'augmenter dans les années à venir. Le SE-UNSA se félicite de l'accord qu'il a obtenu en 2012 et qui a permis au ratio d'accès à la hors-classe de passer de 2 à 5% et de voir multiplié par trois en 3 ans le nombre de collègues accédant à la hors-classe. Nous rappelons ici la revendication du SE-UNSA d'un ratio de passage à la Hors classe identique dans tous les corps, à 7%.

Enfin, une des conclusions des chantiers métier est la création d'un grade fonctionnel pour les directeurs et les conseillers pédagogiques. Dès le printemps prochain, le SE-Unsa sera attentif à la réalisation de cette mesure.